

## REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

### --Fréquentation scolaire

-Semaine de classe: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

#### -Horaires:

Entrée des enfants: Le matin entre **8h20** et **8h45 précises**.

Sortie des enfants: Le midi : 11H50

Le soir entre **16h15** et **16h30**.

A partir de 16h30, le temps de garderie commence :

Sortie de la Garderie : 17h, 17h30, 18h, 18h30.

-En cas d'**absence**, prévenir le matin même entre 8h et 8h30 au 09 81 11 63 25  
(laissez un message si nécessaire).

-Si l'enfant doit **quitter l'école avant l'heure**, prévenir l'équipe à l'avance et par écrit dans le cahier de liaison;

-L'éducatrice peut **recevoir les familles** à la demande de celles-ci, **sur rendez-vous**.

-L'enfant doit toujours être accompagné, lors de l'entrée et de la sortie de l'école. Les vestiaires sont un lieu **de brefs échanges**. **RAPPEL : l'enfant est sous la responsabilité de ses parents jusqu'à la porte blanche**.

-Il est important de signaler tout changement administratif (adresse, téléphone...)

-L'assurance scolaire individuelle est obligatoire.

### --Vie Scolaire

-L'entrée et la sortie se passent au **n°8** rue Charles Morancé.

-Les poussettes et les trottinettes peuvent être stationnées dans le hall d'accueil.

- **Les doudous et autres objets personnels, restent dans le casier prévu, les doudous sont admis pour la sieste, mais pas dans la salle de classe.**

- **Les enfants peuvent apporter des « trésors » : livres, objets insolites (coquillages, ...)**

-Les dommages et détériorations causés par l'enfant sont à la charge des parents.

-Il est conseillé de ne pas laisser aux enfants des objets de valeur.

-En cas de vol, de perte ou de détérioration, la responsabilité de l'école ne saurait être engagée.

-Les objets dangereux sont interdits dans l'établissement.

-Nos amis les chats et les chiens sont interdits dans l'école

-L'enceinte de l'école, y compris le jardin, est un espace non fumeur.

-**Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.**

--**Vacances Scolaires** : celles de la zone B.

--**Règlement des frais de scolarité** : le 5 du mois. (cf doc)

-- **Règlement des repas et de la garderie** : en date du 5, suivant le montant de la facture que vous trouverez dans le cahier de liaison au retour de chaque vacances scolaires. (cf doc).

Je soussigné(e) ..... Parent de .....  
reconnâit avoir pris connaissance du règlement de l'école et m'engage à le respecter et à le  
faire respecter.

Le.....

Signature des parents